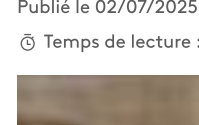


# Italie : Giorgia Meloni renouvelle le système d'immigration de travail, 500 000 nouveaux visas à la clé entre 2026 et 2028

La présidente du conseil italien a de nouveau autorisé le mécanisme qui délivre des visas de travail à des ressortissants non-européens. Près de 450 000 travailleurs étrangers sont arrivés dans le pays entre 2023 et 2025 pour pallier le manque de main-d'œuvre.



Publié le 02/07/2025 12:12  
⌚ Temps de lecture : 2min



Giorgia Meloni, la présidente du conseil italien, le 30 juin 2025 à Rome (Italie). (IMAGO/ANDREA CALANDRA / MAXPPP)

Giorgia Meloni continue d'ouvrir les portes de l'Italie pour fournir de la main-d'œuvre aux entreprises. Les accords avec les pays de départ ont entraîné en 2024 une baisse des deux tiers des entrées des immigrés clandestins et demandeurs d'asile mais, en parallèle, un décret autorise l'immigration de travail. 450 000 personnes sont arrivées ces trois dernières années. Le mécanisme est renouvelé en Conseil des ministres et même amplifié. Mais il a des ratés.

- à lire aussi

En Italie, le courant pacifiste rassemble une large partie de la population et de la classe politique

500 000 personnes en trois ans dans l'agriculture, le tourisme, le BTP ou encore le travail à domicile. Cela convient à Andrea Zini. Il dirige la principale association d'employeurs à la maison. "Si les chiffres sont confirmés, c'est la proportion que nous voulions, estime-t-il. Cela augmente comme nous l'avions demandé."

## Un système qui crée de nouveaux clandestins

Mais il y a les délais bureaucratiques. Entre le moment où les employeurs adressent leurs demandes sur Internet et l'arrivée des travailleurs, il se passe souvent plus d'un an. Quand la personne débarque, le poste est pris or ce n'est qu'à la signature du contrat qu'elle obtient un permis de séjour. On crée de nouveaux clandestins. "Celui qui leur avait promis un travail n'est plus disponible, le visa ne se transforme pas en permis de séjour plus long, il tombe en illégalité et donc ils n'ont même pas le droit de signer un autre contrat de travail", explique Filippo Miraglia, de l'Arci, une association de défense des migrants.

D'après une étude, selon les années, entre 8% et 12% seulement des étrangers ont effectivement signé un contrat. Une option serait d'accorder aux autres un permis de séjour pour recherche de travail, pour leur laisser le temps de se retourner.

Commenter

Partager :

✕

📧

f

✉

## La Quotidienne Monde

Retrouvez tous les jours à 19h les événements marquants de l'actualité internationale

Votre adresse e-mail

S'inscrire

Découvrez nos newsletters -

France Télévisions collecte votre adresse e-mail pour vous adresser la newsletter "La Quotidienne Monde". À tout moment, vous pouvez vous désinscrire via le lien en bas de ces newsletters. Pour en savoir plus, consultez notre [politique de confidentialité](#) -.

## Les mots-clés associés à cet article

Italie

Monde

Immigration

## Contenus sponsorisés

## Lancez la conversation

Connectez-vous à votre compte franceinfo pour commenter.

se connecter

créer votre compte

## Découvrez l'application France Info

Toute l'actu en direct et en continu, où et quand vous voulez.

- Sauvegardez vos articles à lire plus tard
- Recevez les alertes uniquement sur ce qui vous intéresse

Télécharger l'application

Accueil / Monde / Italie

## :toute l'actu dès 7h30

Votre adresse e-mail

S'inscrire

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous adresser des newsletters.

Pour exercer vos droits, contactez-nous.

Notre politique de confidentialité -

le live

direct tv

direct radio

Retrouvez aussi

La météo

Les jeux

Politique de confidentialité -

CGU et mentions légales

Gérer mes traceurs

Plan du site

Qui sommes-nous ?

Nous contacter

Accessibilité (partiellement conforme)

Charte d'ontologie

Charte du Live

Assistant vocal

Devenir annonceur -

Recrutement -

activer

plus tard

Activez les notifications franceinfo et ne manquez rien de l'actualité

Vous pouvez changer d'avis à tout moment dans les réglages de votre navigateur.